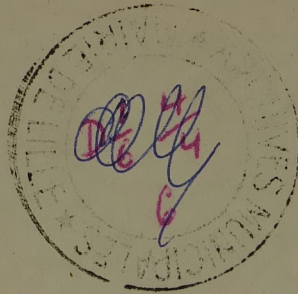


Procès Verbaux

106/139



École primaire supérieure Franklin

Comité de Patronage

mandat Saint Venant 1936/1940

Conseil d'Administration
Réunion du 23 MAI 1938
M. PLANQUE

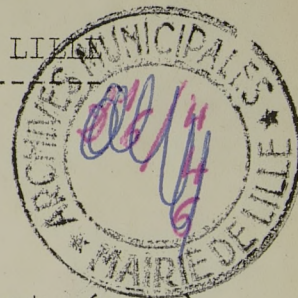
Quatrième Direction

ECOLE PRIMAIRE SUPERIEURE DE GARCONS DE LILLE



COMITE DE PATRONAGE

Réunion du 19 Mars 1938



Le Comité de Patronage de l'Ecole Franklin s'est réuni à l'Ecole le samedi 19 Mars 1938, à 16 heures.

Etaient présents : M.M. DUBRAY, Président;
DUPONCHELLE, SAMBOURG;
ROBERT, Directeur de l'Ecole;
CHRISTOPHE, DEMAREZ, GARNACHE, professeurs.

Excusés : M.M. MINET, SABATIER.

En ouvrant la séance, le Président adresse un souvenir ému à la mémoire de Monsieur DELATTRE.

Après lecture du procès-verbal adopté à l'unanimité, le Directeur rend compte de la marche de l'Ecole.

Il indique que le voeu émis en Juillet dernier, par le Comité de Patronage a été pris en considération puisqu'il a été créé un poste de Professeur de Sciences et nommé 3 maîtres détachés de l'Enseignement du 1^o degré (pourvus de Certificats de Licence), mesures qui ont permis dès la rentrée d'octobre l'ouverture de 7 classes parallèles de 1^{ère} année.

L'Ecole compte actuellement 610 élèves dont 493 appartiennent aux sections d'enseignement général, contrôlé par la Direction de l'Enseignement du second degré. 117 reçoivent un enseignement industriel ou commercial relevant de la Direction de l'Enseignement Technique.

Le Directeur fait ensuite l'historique du rattachement de ces sections à l'Enseignement Technique :

- Le 6 Septembre 1934, il est avisé que la section industrielle est transformée en section technique, sous le contrôle du Directeur de l'E.P.S.

- Le 14 Septembre 1935, les programmes d'études de ces sections lui sont communiqués avec l'ordre de les mettre immédiatement en application.

- En Octobre 1935 il adresse à la Direction de l'Enseignement Technique un rapport montrant la différence fondamentale existant entre nos sections Industrielles et celles de l'Enseignement Technique, et concluant au maintien de l'état de choses actuel.

Ce rapport étant resté sans réponse, nos sections sont restées ce qu'elles étaient, des sections de préparation aux écoles industrielles et techniques de la région, en particulier à l'Ecole des Arts et Métiers. Elles répondent à un besoin local et ne font pas double emploi avec l'Ecole Pratique d'Industrie dont elles se différencient nettement par les programmes et les horaires.

Officiellement elles dépendent de l'Enseignement Technique, mais en fait, celui-ci n'a exercé jusqu'ici aucun contrôle, ni assumé aucune dépense d'entretien du matériel, ni fait aucune nomination de personnel.

Mais l'entrée à l'Institut Diderot pourrait amener des modifications à cet état de choses. Le Comité de Patronage s'en inquiète et considérant que :

1°- La préparation aux écoles techniques et à l'école des Arts et Métiers répond à un besoin indiscutable dans la région lilloise;

2°- Cette préparation effectuée à l'Ecole Primaire Supérieure Franklin depuis de nombreuses années, par un personnel qualifié, a donné d'excellents résultats;

Emet le vœu que :

1°- Les sections de préparation aux Arts et Métiers et aux grandes écoles techniques de la région, avec leurs programmes et leurs horaires actuels, voisins de ceux des écoles nationales professionnelles (sections spéciales) soient maintenues à l'Institut Diderot;

2°- Les professeurs du cadre de l'enseignement primaire supérieure actuellement attachés à ces sections continuent d'y donner leurs enseignements.

La section commerciale a été transformée en section d'enseignement technique et rattachée à l'Ecole Pratique d'Industrie par arrêté en date du 20 Mai 1937.

Depuis Octobre dernier une section de Ière année est donc spécialisée dans les études commerciales. Elle est rattachée officiellement à l'Ecole Pratique d'Industrie, mais en fait celle-ci ne la connaît que par les 9 heures hebdomadaires du professeur d'enseignement commercial qu'elle y envoie. En réalité cette section reste rattachée à l'Ecole Franklin par le concours d'admission que les élèves ont subi, par les heures d'enseignement qui y sont données (19 de l'E.P.S. contre 9 de l'E.P.), par son matériel.

D'autre part, les programmes et l'horaire des sections commerciales de l'E.P.S. ou de l'E.P. diffèrent peu et les élèves comme les parents s'aperçoivent peu du changement de régime.

Le Comité de Patronage s'inquiète ensuite des répercussions que peut avoir sur l'organisation nouvelle des études le cadre d'origine du ou des directeurs. Considérant l'importance de l'Ecole Primaire Supérieure Franklin.

- 1° - dont le développement est continu et de plus en plus rapide d'année en année;
- 2° - dont l'effectif atteint actuellement 610 élèves;
- 3° - dont l'enseignement comprend deux cycles s'étendant sur 6 années d'études et conduisant actuellement 80 élèves jusqu'au B.S;
- 4° - dont l'enseignement est assuré par 24 maîtres dépendant de la direction du second degré (enseignement primaire supérieur) soit 18 professeurs, 1 professeur adjoint, 2 maîtres auxiliaires et 3 maîtres licenciés détachés du 1° degré.

Il émet le voeu que :

1° - dans l'organisation nouvelle, l'Ecole Primaire Supérieure garde son entière autonomie;

2° - que la direction de l'Institut Diderot soit confiée à un fonctionnaire de l'enseignement primaire supérieur.

L'ordre du jour appelle ensuite la question de l'utilisation du legs Dubrulle. Celui-ci s'élève à la date d'aujourd'hui à 5.011 frs de capital disponible avec un revenu annuel de 630 frs.

L'Administration de l'Enseignement Technique à qui est confiée la gestion financière de ce legs conseille - pour utiliser le capital disponible - l'achat de rente 3 % Cette proposition est rejetée à l'unanimité.

Le Comité de Patronage décide l'attribution, pour frais de trousseau, d'une somme de 1.000 frs à l'élève FOUQUERT en considération de la condition modeste de ses parents et des très bons résultats obtenus par cet élève à l'Ecole Nationale des Arts et Métiers.

La séance est levée à 18 h 10.

Le Secrétaire,

Commission de l'Instruction Publique
des Beaux Arts et des Sports

Réunion du 10 - 5 - 38

Avis

Pris acte.

s) VANDENHENDE.